



Autorisation

2 messages

Estelle Martinet

10 octobre 2022 à 12:38

À : tlambin@stc-conseil.com

Bonjour M;Lambin ,

Je vous remercie quand à l'envoi de vos factures et j'en prends bonne réception ; suite à celles-ci et afin de lancer un appel d'offres ;je vous laisse me renvoyer votre "Bon pour accord " en retour de ce mail .

En application du code de l'énergie et en vue de la préparation d'offres de fourniture d'électricité et gaz ; merci de me confirmer **votre autorisation pour accéder auprès des gestionnaires de réseaux ENEDIS et GRDF aux données techniques** (consommation annuelle de référence, courbe de charge, etc...) associées au(x) PDL et PCE .

PDL:30000110604707
PCE 01141678698510

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention **"BON POUR ACCORD"**. Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française.

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une belle journée et
je vous présente mes salutations distinguées .

Thibault LAMBIN <TLAMBIN@stc-conseil.com>

10 octobre 2022 à 13:51

À : Estelle Martinet

Bonjour,
Merci.
Vous avez mon bon pour accord.
Thibault lambin

Thibault LAMBIN

Expert-comptable - Commissaire aux comptes

Tél. : +33 (0)3 20 69 99 69

Port. : +33 (0)6 12 05 33 27

156, chaussée Pierre Curie

59200 Tourcoing

stc-conseil.com 



On 10 Oct 2022, at 12:38, Estelle Martinet <estelle.martinet@dune-energie.fr> wrote:

[Texte des messages précédents masqué]

